

Association « Equi'libre 40 »

Route de Sillac

40460 Sanguinet

FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Je soussigné :

Demeurant à :

Numéro de Tel :

Adresse mail :

Formule de parrainage : 10 – 50 – 100 – 200

Fait à Sanguinet, le :

Signature :

Le parrainage est un engagement à long terme .

Le ou les parrains s'engagent pour une durée d'un an de date à date.

Tous les frais vétérinaires ou autres restent à la charge de l'association.

Les devoirs du parrain : Verser avant le 5 de chaque mois la somme pour laquelle il/elle s'en engagée. La somme est à verser sur le compte de l'association uniquement par virement bancaire. Respecter ses engagements en terme d'autorisation de sortie et de communication avec l'association est les autres parrains. (v paragraphe « droits du parrain »)

Les droits du parrain :

- Peut venir passer du temps avec son animal autant de fois qu'il le souhaite, à condition de prévenir l'association de sa venue , ainsi que les autres parrains s'il y en a . Les visites se font dans l'espace de l'association , en aucun cas, le parrain ne peut sortir seul avec l'animal en dehors de la propriété.

- En fonction de la catégorie de parrainage choisie , le parrain aura droit de participer gratuitement à certaines activités organisées par l'association

* parrainage 10 euros / mois : une séance de médiation équine dans l'année

* parrainage 50 euros / mois : 2 séances de médiations dans l'année + 3 stages

* parrainage 100 euros / mois : 3 séances de médiation équine dans l'année +3 stages + 5 séances d'éthologie

* parrainage 200 euros / mois : En plus de tout ce qui a été dit, 1 séance d'étho par mois et accès gratuit à toutes les activités de l'association

- Il pourra y avoir plusieurs parrains par cheval jusqu'à ce que ce dernier soit parrainé à hauteur de 200 euros / mois . Sauf pour le parrainage à 200 euros où là, il n'y a qu'un seul parrain